

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION - TRANSPORTEURS -

PREAMBULE

La société ANDCO MEDIA est une Sarl filiale de la SAS ANDCO Solutions ayant pour activité la mise en relation de transporteurs, logisticiens, et plus généralement toute structure souhaitant générer des relations avec des Transporteurs transport, dits « donneurs d'ordres », avec des transporteurs indépendants intervenant comme Transporteurs, dits « Transporteurs », pour l'utilisation de la surface représentée par les véhicules des Transporteurs à des fins publicitaires.

Cette mise en relation s'effectue par le biais du site internet de la société ANDCO MEDIA www.andcomedia.com, sur lequel s'inscrivent les donneurs d'ordres et les Transporteurs.

Article 1 - Champ d'application et opposabilité des conditions générales

Les conditions générales d'utilisation de la société ANDCO MEDIA s'appliquent à l'ensemble des prestations.

Toute souscription d'abonnement et, le cas échéant, toute création de compte « ANDCO MEDIA » et tout achat effectué à partir dudit compte « ANDCO MEDIA » emporte acceptation, sans réserve, des présentes conditions générales, qui régiront seules les prestations fournies par la société ANDCO MEDIA, à l'exclusion des conditions générales d'achat du client ou de tout autre document émanant de ce dernier.

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs clauses des conditions générales d'achat du client seraient en contradiction avec les présentes conditions générales, ces dernières auront primauté sur lesdites conditions générales d'achat.

Les parties reconnaissent en outre que les présentes conditions générales d'utilisation constituent l'intégralité des accords entre les parties en ce qui concerne la prestation et se substituent à tout éventuel accord verbal et/ou écrit antérieur.

Article 2 – Contractualisation de l'abonnement

Le Transporteur qui souhaite souscrire un abonnement auprès de la société ANDCO MEDIA se rend sur le site internet de cette dernière.

La procédure de souscription d'un abonnement comporte au minimum les étapes suivantes :

- 1. Le Transporteur remplit une fiche signalétique dans laquelle il indique, outre son identité complète et ses coordonnées, sa forme juridique, le nom du responsable légal, son numéro de TV Intracommunautaire, son numéro de compte bancaire dans le champ IBAN. La saisie de l'IBAN demeure sous l'entière responsabilité du transporteur qui ne pourra se prémunir d'un dédommagement en cas de saisie erronée**
- 2. Le Transporteur décrit les différents véhicules pouvant être proposés comme support publicitaire (Immatriculation, date de première mise en circulation, couleur...)**



3. **Le Transporteur télécharge l'application SmartPhone, et prend 2 photos (Angle avant/gauche et Angle arrière/droit) de chacun de ses véhicules après les avoir sélectionnés dans sa liste disponible sur l'application smartphone.**
4. **Le Transporteur sera rémunéré soit directement par le Donneur d'Ordre soit par ANDCO MEDIA en fonction du contrat image qu'il aura signé. Les photos téléchargées valideront le bon état des supports publicitaires et des véhicules. La mise à jour des photos (2 par véhicules) doit se faire a minima toutes les 2 semaines.**
5. **Le client accepte les conditions générales d'utilisation en cochant la case « J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions générales d'utilisation ».**
6. **La société ANDCO MEDIA transmet par courrier électronique une confirmation d'adhésion reprenant les éléments essentiels du contrat tel que le nom et les coordonnées du client et les codes d'accès à son compte « ANDCO MEDIA ».**

Toutes les informations figurant dans ce courrier électronique de confirmation seront réputées constituer l'accord entre le client et la société ANDCO MEDIA.

Article 2-Bis : Durée de l'engagement

Le contrat d'abonnement est à durée indéterminée.

Le client Transporteur qui souhaite résilier son abonnement doit adresser un mail de demande sur contact@andcomedia.com. La résiliation est effective sous une semaine.

Article 4 – Obligations / Responsabilité

La société ANDCO MEDIA s'engage à publier sur son site internet les fiches signalétiques des Transporteurs et leur présentation dans les meilleurs délais.

Les fiches signalétiques et diverses informations relatives à l'entreprise et aux véhicules sont diffusées sous la seule responsabilité de leur auteur (y compris le numéro IBAN qui permettra les virements des paiements relatifs au contrat image).

Le Transporteur certifie ainsi, sous sa seule responsabilité, que le contenu de sa présentation est loyal et ne contrevient, de quelque manière que ce soit, à aucune législation en vigueur.

Le Transporteur garantit la société ANDCO MEDIA contre tout recours émanant de personnes s'estimant lésées, à quelque titre que ce soit, par le contenu de sa présentation. A ce titre il est précisé que la société ANDCO MEDIA ne s'engage en aucune manière à opérer un contrôle systématique du contenu des présentations et informations mises en ligne.

En revanche, la société ANDCO MEDIA ne publiera les présentations des Transporteurs qu'après avoir vérifié auprès des administrations compétentes le nombre de licences de transport détenues par lesdits Transporteurs.

La société ANDCO MEDIA se réserve cependant le droit de refuser la diffusion d'une fiche signalétique ou d'une présentation qui, par sa nature, son texte ou sa présentation, irait à l'encontre de l'esprit et de la vocation du support mis à disposition, ou serait susceptible de provoquer des réclamations de la part de tiers.



Enfin, la société ANDCO MEDIA ne garantit pas que son site internet sera exempt d'anomalies, d'erreurs ou dysfonctionnements, ni que celles-ci pourront être corrigées, ni que le site pourra fonctionner sans interruption ou panne, ni encore qu'il sera compatible avec tous les matériels sans exception.

La société ne saurait être tenue responsable de dysfonctionnements imputables à des logiciels de tiers.

Dans ces conditions, la société ANDCO MEDIA ne saurait être tenue pour responsable de tous types de dommage prévisibles ou imprévisibles, matériels ou immatériels découlant de l'utilisation ou au contraire de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le site.

En conséquence, en acceptant les présentes conditions générales d'utilisation, le client déclare connaître les caractéristiques et les limites de la technologie internet, notamment s'agissant des performances techniques des applications qui y sont développées et s'agissant de la sécurité des communications et des données.

Le client bénéficie d'un accès permanent via le site internet à un compte personnel, avec accès sécurisé, sur lequel figure l'état de son abonnement.

Article 5 – Secret professionnel / Confidentialité

La société ANDCO MEDIA s'engage à ne pas divulguer ou laisser divulguer toutes informations dont elle aurait eu connaissance dans le cadre de ses relations contractuelles avec le client en cours et à l'expiration de ces dernières. Les adhérents ANDCO MEDIA (Transporteurs) s'engagent à garder confidentielles les données fournies par les Donneurs d'Ordres telles que les données de paramétrages du compte ANDCO MEDIA (identifiants, mot de passe), les réponses fournies par les Transporteurs lors des appels d'offre, et plus largement toutes les communications générées par l'intermédiaire d'ANDCO MEDIA.

Aucune information en provenance du client ne sera donc communiquée par la société ANDCO MEDIA à des tiers.

Toutefois, ne sont pas visées par ces dispositions les informations que le client aurait rendues publiques et celles normalement accessibles au public.

Le client déclare que, sauf désaccord écrit de sa part, la société ANDCO MEDIA pourra citer son nom et son logo dans ses documents commerciaux.

Article 6 – Force majeure

La société ANDCO MEDIA ne saurait être tenue pour responsable de toute inexécution ou retard d'exécution d'une quelconque de ses obligations résultant directement ou indirectement d'un cas de force majeure.

La survenance a en effet pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de la société ANDCO MEDIA.

Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de la société ANDCO MEDIA et faisant obstacle à son fonctionnement normal.

Constituent notamment des cas de force majeure les incendies, les inondations, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de la société ANDCO MEDIA ou celle de l'un de ses fournisseurs ou Transporteurs, fournisseur d'accès, l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées.

La société ANDCO MEDIA s'efforcera cependant à informer par tous moyens le client de la survenance d'un tel cas de force majeure dans les plus brefs délais et à exécuter ses obligations dès la cessation dudit empêchement.

Article 7 – Résiliation anticipée

En cas de manquement grave ou répété par l'une des parties à ses obligations contractuelles le contrat les liant pourra être résilié de plein droit, dans le respect des conditions ci-après définies.

Une mise en demeure devra être adressée à la partie défaillante par courrier électronique.

A défaut de suites données à cette mise en demeure dans les huit (08) jours de sa réception, le contrat sera résilié de plein droit, sans que la partie défaillante ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité.

Dès lors, chacune des parties devra restituer à l'autre les éléments qui lui auront été remis à l'occasion de la conclusion ou de l'exécution du contrat.

Article 8 – Assurances

La société ANDCO MEDIA déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant les risques professionnels susceptibles de se réaliser au cours de l'exécution de la prestation.

Article 9 – Protection des données personnelles

Le site internet est régulièrement déclaré auprès de la CNIL (n° d'enregistrement : SrG0380930h).

Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Pour cela il lui suffit d'en faire la demande en ligne ou par courrier auprès de la société ANDCO MEDIA en lui indiquant ses nom, prénom et adresse.

Article 10 – Clause de divisibilité

Si l'une des clauses du présent contrat était contraire à une loi d'ordre public nationale ou internationale, seule la clause en question sera annulée, le contrat demeurant valable pour le surplus. Les parties négocieront de bonne foi la rédaction d'une nouvelle clause destinée à remplacer celle qui était nulle.

Article 11 – Clause de tolérance

Les parties conviennent réciproquement que le fait, pour l'une d'elles de tolérer une situation, n'a pas pour effet d'accorder à l'autre des droits acquis.

De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

Article 12 – Loi applicable

Tous les contrats conclus par la société ANDCO MEDIA sont soumis à la loi française.

Article 13 – Jurisdiction compétente

Pour toutes les contestations relatives aux prestations réalisées par la société ANDCO MEDIA et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seul sera compétent le Tribunal de Commerce d'AVIGNON.

